

BULLETIN ARBORICULTURE FRUITIÈRE

Bulletin arboriculteur – 16 avril 2024

PÊCHER, ABRICOTIER : Oïdium, TOP, Puceron

CERISIER : Puceron

PRUNIER : Phytopte

POMMIER, POIRIER : Tavelure, Oïdium

POMMIER, POIRIER : Pucerons, TOP, Sésie, Capua, Carpo

POMMIER : Maitrise de la charge

TOUTES ESPÈCES : Gel, Irrigation

➤ **TOUTES ESPÈCES : Lutte contre les gelées printanières**

Une période à risque est prévue dans les prochains jours. Pour limiter la baisse des températures dans les parcelles non protégées par aspersion, maintenez le sol le plus propre possible : tonte de l'inter-rang et désherbage du rang. A l'inverse, dans le cas des vergers protégés par aspersion, maintenez un enherbement fourni afin de favoriser la prise en glace.

➤ **PÊCHER, ABRICOTIER : Oïdium**

La période à risque débute. Tous les 12 jours, appliquez un produit à base de soufre ^{AB}.

En **agriculture biologique**, la stratégie est identique.

➤ **PÊCHER, ABRICOTIER : Tordeuse Orientale du Pêcher**

Dans toutes les parcelles, y compris celles avec confusion sexuelle, positionnez une application sur le pic d'éclosions de la G1 soit entre le 15 avril et le 2 mai.

- Affirm ou Proclaim (emamectine) à 2 kg/ha (65 €/ha, max 3 traitements/an, H373)
- Sous réserve de dérogation toujours à venir, Coragen (rynaxypyr) à 0.175 l/ha (60 €/ha, max 1 traitement/an)

En **agriculture biologique**, la protection doit débiter dès les premières larves. Positionnez dès réception de la Carpovirusine EVO 2 (virus de la granulose) à 1 l/ha (52 €/ha, max 10 traitements/an).

➤ PRUNIER : Phytopte à galles

La migration a débuté. Sur les parcelles très infestées l'année dernière, en conventionnel comme en **agriculture biologique**, positionnez une application de soufre ^{AB}, à raison de 7.5 kg/ha.

➤ PÊCHER, CERISIER : Pucerons

On observe très peu de puceron vert en pêcher, alors que la pression du puceron noir en cerisier est déjà bien présente. Dès l'apparition des premiers foyers, intervenez avec du Movento (spirotétramat) à 1.5 l/ha (178 €/ha, max 2 traitements/an, H361fd).

En **agriculture biologique**, Le Neemazal TS ^{AB} (azadirachtine) a une dérogation jusqu'au 29 juin, à raison de 3 l/ha (max 1 traitement/an en pêcher et 2 en cerisier). Il est à utiliser seul.

➤ POMMIER, POIRIER : Tavelure

Les projections sont importantes à chaque épisode pluvieux, mais les contaminations sont rares car le séchage intervient rapidement. La lutte préventive doit être maintenue.

- Alcoban ou Delan WG (dithianon) à 0.5 kg/ha (27 ou 33 €/ha, max 6 traitements/an, non mélangeables)
- Delan SC (dithianon) à 0.7 l/ha (35 €/ha, max 6 traitements/an, H351)
- Delan pro (dithianon + KHP) à 2.5 l/ha (44 €/ha, max 6 traitements/an, H351)
- Syllit max (dodine) à 1.25 l/ha (26 €/ha, max 2 traitements/an, incompatible avec huile blanche et soufre). Produit unisite à associer avec cuivre.

En **agriculture biologique**, poursuivez la lutte en associant 1 kg de bouillie bordelaise ^{AB} à 5 kg/ha de soufre ^{AB} ou intervenez avec du Curatio (bouillie sulfo calcique) ^{AB} à 10 l/ha (55 €/ha, max 9 traitements après fleur). Le produit doit être utilisé seul, soit en préventif, soit en stop sur feuillage humide après la pluie.

➤ POMMIER : Oïdium

Maintenez la lutte préventive. Sur les parcelles à problème récurrent, utilisez des produits systémiques spécifiques. Sinon, intervenez avec des applications régulières de soufre.

- Microthiol Spécial Dispers ^{AB} (soufre) à 7.5 kg/ha (15 €/ha, max 8 traitements/an)
- Thiovit jet microbille ^{AB} (soufre) à 7.5 kg/ha (18 €/ha, max 8 traitements/an)
- Douro (penconazole) à 0.25 l/ha (11 €/ha, max 2 traitements/an, H361d)
- Nimrod (bupirimate) à 0.6 l/ha (28 €/ha, max 4 traitements/an, H351)
- Cyflodium (cyflufénamid) à 0.5 l/ha (31 €/ha, max 2 traitements/an)

En **agriculture biologique**, utilisez le soufre.

➤ POMMIER : Pucerons cendré et lanigère

Surveillez attentivement vos parcelles, de façon à intervenir sur les premiers enroulements de feuilles de rosette, avec du Movento (spirotétramat) à 1.9 l/ha (226 €/ha, max 2 traitements/an, H361fd).

En **agriculture biologique**, la vigilance est la même, en utilisant les produits à base d'azadirachtine, sans association, en respectant 1 jour de délai avec des applications de Curatio, de soufre et de cuivre.

- Neemazal TS ^{AB} à 2 l/ha (max 1 traitement après fleur)
- Oïkos ^{AB} à 1.5 l/ha (max 1 traitement après fleur)

➤ POMMIER, POIRIER : Capua, Sésie, Tordeuse Orientale

Dans les parcelles à problème, le positionnement d'un insecticide à la chute des pétales a une action sur le stade larvaire de plusieurs ravageurs. Les pyréthres utilisés à cette époque auront également une action sur les punaises, responsables des piqûres sur jeune fruit (attention à leur toxicité sur punaises auxiliaires des psylles en poirier).

- Deltastar ou Décis protech (deltaméthrine) à 0.5 l/ha (7 ou 8 €/ha, max 3 traitements/an)
- Lambdastar ou Karaté zéon (lambda cyhalothrine) à 0.11 l/ha (8 ou 10 €/ha, max 3 traitements/an)
- Dipel DF ^{AB} ou Delfin ^{AB} (bacillus thuringiensis) à 1 kg/ha (32 ou 43 €/ha, max 8 ou 6 traitements/an)

En **agriculture biologique**, utilisez les produits à base de bacillus thuringiensis (cf. ci-dessus).

➤ POMMIER, POIRIER : Carpocapse

Le vol débute faiblement. La confusion sexuelle doit être placée avant le 1^{er} Mai. La double confusion carpo + tordeuse orientale (type Ginko duo) a dû être positionnée il y a une quinzaine de jours. En revanche, il est possible d'utiliser actuellement des confusions carpo + tordeuses de la pelure

- Checkmate CM-XL ^{AB} à 300 diffuseurs/ha (180 €/ha, carpo)
- Ginko ^{AB} à 500 diffuseurs/ha (208 €/ha, carpo)
- Cidetrack-CM ^{AB} à 500 diffuseurs/ha (210 €/ha, carpo)
- Rak 3 Super ^{AB} à 500 diffuseurs/ha (230 €/ha, carpo)
- Isomate C ^{AB} à 1000 diffuseurs/ha (256 €/ha, carpo)
- Rak 3 + 4 ^{AB} à 500 diffuseurs/ha (340 €/ha, carpo + T.pelure)
- Isomate CLR ^{AB} à 1000 diffuseurs/ha (370 €/ha, carpo ° T.pelure)

En **agriculture biologique**, la stratégie est identique.

➤ **POMMIER : Maîtrise de la charge**

Les premiers passages sont en cours. Les conditions climatiques actuelles sont plus favorables au Rhodifix qu'à la 6BA.

Le second passage aura lieu à partir du stade 10mm. Sur les variétés qui chutent facilement, où un Rhodifix seul a été effectué, utilisez la 6BA, en décalant les interventions en fin de semaine pour de meilleures conditions d'application. Pour les autres, privilégiez le Brévis

- Brévis (métamitron) de 1,1 à 2.2 kg/ha (198 à 396 €/ha), peu sensible aux températures mais dont l'efficacité est accentuée par temps couvert et nuits douces. Utilisable jusqu'au calibre 20mm.
- Maxcel ou Exilis (6BA) à max 7.5 l/ha (225 ou 174 €/ha, max 1 traitement/an), dont l'efficacité est conditionnée par de fortes températures durant les 3 jours qui suivent l'intervention. Utilisable jusqu'au calibre 13mm).

En **agriculture biologique**, l'éclaircissage mécanique avec l'Eclairvale reste désormais la seule possibilité d'intervention.

➤ **TOUTES ESPÈCES : Irrigation**

Le suivi de 12 parcelles de référence par le CD31 montre que, d'après les bilans hydriques, les réserves des sols ne sont pas encore épuisées. Cependant, les relevés de sondes watermark témoignent d'un niveau proche du seuil de déclenchement dans des sols caillouteux peu profonds. En l'absence de pluies significatives cette semaine, surveillez l'humidité des sols des jeunes plantations de cet hiver. En verger adulte, les apports peuvent attendre.

Vos interlocuteurs :

Conseil départemental de la Haute-Garonne :

Anne Penavayre, conseillère pour l'arboriculture : Tel : 06.29.58.02.17

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :

Aymeric Desarnauts et Leslie Quadri

La Chambre d'agriculture de Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambre d'agriculture France (CDAFrance).

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO : www.occitanie.chambre-agriculture.fr/

Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-guide-arbo-du-sud-ouest-2023/>

Source tarifs : Coûts 2024 des approvisionnements en arboriculture – Chambre d'agriculture du Vaucluse

UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762

